

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Communes de
PLANFOY, SAINT-ETIENNE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SORBIERS, LA TALAUDIERE, LA TOUR-EN-JAREZ, L'ETRAT, VILLARS, LA FOUILLOUSE, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, ANDREZIEUX-BOUTHEON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (P.P.R.N.P.I.)

BASSIN DU FURAN
Rivières
Le Furan, l'Onzon, le Furet, les Eaux Jaunes, l'Isérable, Le Roteux, le Malval, le Riotord

CARTE ZONAGE n° 2

direction départementale de l'Équipement de la Loire



Préscrit le 3 septembre 2001
 Approuvé le 30 novembre 2005

Etude Hydraulique n° 810046
 Octobre 2001



échelle 1/2500

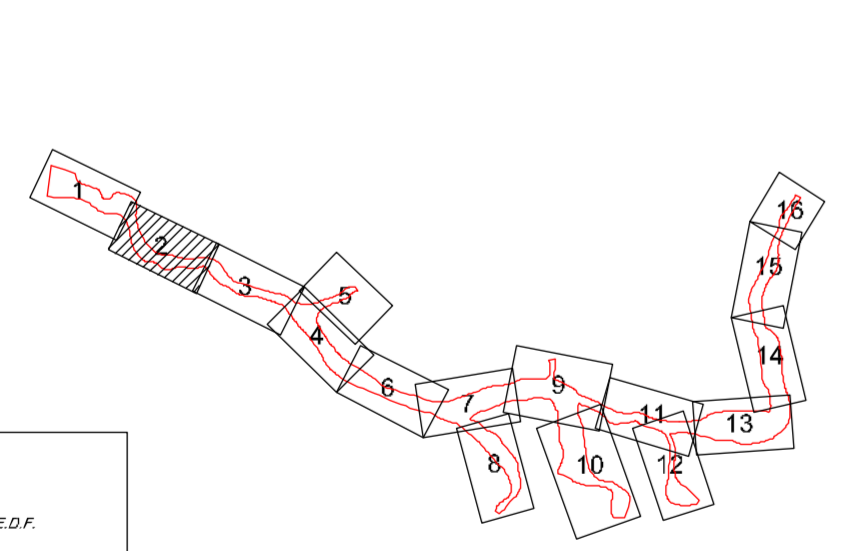


Plan photographique Ref: 5798-8874
 Prise de vues de 3 mars 2000 au 1/8/00
 Lambert II C.N. Altitudes normales

S.E.A.C.H. CELLULE HYDRAULIQUE
 D.D.E.43.Avenue de la Libération BP 509 42007 SAINT ETIENNE CEDEX 1 TELEPHONE 04.77.43.80.00

classement

Tableau d'assemblage

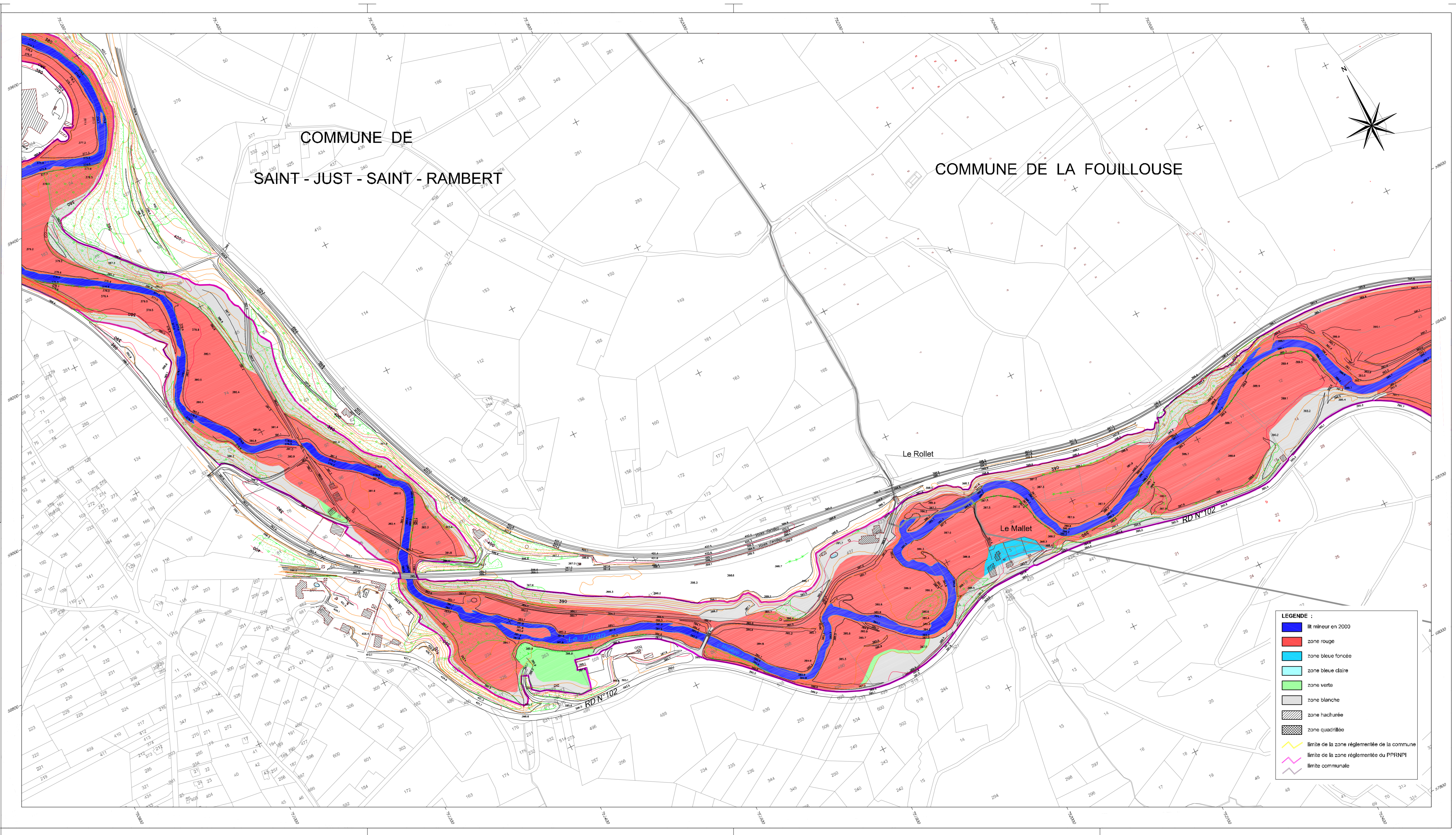


LEGENDE

- Ligne E.D.F.
- Hêr
- Rangée d'arbres
- Culture
- Taux
- Limite de culture
- Mur de soutènement
- Ombrière de sécurité
- Limite de commune
- Zone ombragée
- Profil (niveau)

Bois Broussailles Eau Plancher Z. Inondable

Note: La zone réglementaire est définie par les limites communales et les limites de la zone réglementaire du PPRNPI. Elle est matérialisée par une ligne pointillée rose et les zones réglementaires sont matérialisées par des lignes continues.



LEGENDE :

- lit mineur en 2000
- zone rouge
- zone bleue foncée
- zone bleue claire
- zone verte
- zone blanche
- zone hachurée
- zone quadrillée
- limite de la zone réglementée de la commune
- limite de la zone réglementée du PPRNPI
- limite communale